

La forêt boréale canadienne : un site du patrimoine mondial?



Leçon cinq

Groupe d'âge : de 16 à 18 ans
(deuxième cycle du secondaire)

Durée : 120 minutes

Matières : enjeux mondiaux, éducation
civique, géographie

Matériel : accès Internet ; deux jeux de
feuilles de travail *La région Atikaki/Woodland
Caribou/Premières Nations visées par l'Accord
(page 33)* photocopiés en quantité suffisante
pour toute la classe. Le premier jeu sera
photocopié en CACHANT la colonne
«La réponse de Parcs Canada» (voir étape 3
de la procédure) et le deuxième jeu sera
photocopié en INCLUANT la colonne des
réponses de Parcs Canada (voir étape 6).

Résultats d'apprentissage

Les élèves examineront les critères de
sélection des sites du patrimoine mondial.
Ensuite, ils effectueront une recherche sur
Internet afin de déterminer dans quelle
mesure la section proposée de la forêt
boréale canadienne respecte ces critères.

Contexte

Un des Sites du Patrimoine mondial (SPM) proposés et situés au Canada recouvre le territoire des Atikaki/Woodland Caribou/Premières Nations visées par l'Accord. Il est situé dans la zone boréale, à l'est du lac Winnipeg. Le site Atikaki-Woodland Caribou comprend deux parcs provinciaux adjacents, le parc Woodland Caribou, en Ontario, et le parc Atikaki, au Manitoba, séparés par la rivière Bloodvein, une rivière du patrimoine canadien.

Le Canada compte treize SPM, dont quatre au sein de la forêt boréale :

- Gros Morne (T.-N.)
- Kluane/Tatshenshini-Atsek (Yukon et C.-B.)
- Nahanni (T.N.-O.)
- Wood Buffalo (Alberta et T.N.-O.)



Hameçon : Sites du patrimoine mondial

À l'aide d'un rétroprojecteur ou d'un ordinateur, montrez aux élèves une carte des sites du patrimoine mondial (voir whc.unesco.org/fr/carte/).

Expliquez aux élèves l'origine de l'initiative des sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (voir whc.unesco.org/fr/apropos/). Mentionnez que l'UNESCO a choisi sept nouveaux sites le 15 juillet 2005.

Procédure

1 En petits groupes de deux ou plus, demandez aux élèves de faire un remue-ménages pour trouver cinq critères susceptibles d'être utilisés par l'UNESCO pour choisir les sites du patrimoine mondial.

2 Demandez à chaque groupe de présenter ses idées au reste de la classe. Inscrivez au tableau les critères retenus par plusieurs groupes.

3 Toute la classe examine les *Critères de désignation du patrimoine mondial* (page 33). Assurez-vous que les élèves travaillent avec la page dont la colonne La réponse de Parcs Canada a été cachée. Bien expliquer que chaque SPM qui a été homologué comme tel doit respecter un ou plus des dix critères indiqués.

4 Montrez aux élèves la carte de la région Atikaki/Woodland Caribou/Premières nations visées par l'Accord, page 33. Expliquez-leur que cette partie de la forêt boréale canadienne, qui chevauche le Manitoba et l'Ontario, est un SPM proposé par le Canada.

5 À l'aide des sites Web suivants, demandez aux élèves de faire une recherche, individuellement ou en groupes, sur ce SPM proposé :

www.poplarriverfirstnation.ca/ (en anglais seulement)

www.wildlandsleague.org/bigwild/heritagesite.html (en anglais seulement)

www.borealnet.org/documents/BFN2004b.pdf (en anglais seulement)

www.borealcanada.ca/news_e.cfm?p_id=235 (Dans ce document, vous pouvez cliquer sur le lien *Texte complet de la recommandation* pour accéder au document de recommandation en format PDF.) (en anglais seulement)

Les élèves doivent recueillir les renseignements nécessaires pour démontrer que cette région respecte **quatre** des critères de sélection des SPM.

6 Demandez aux élèves de résumer leurs résultats dans un rapport individuel qui serait envoyé au comité du SPM. Une fois que les élèves vous ont remis leur rapport, examinez et discutez de la *Réponse de Parcs Canada* (page 33). Ont-ils choisi les mêmes critères ?

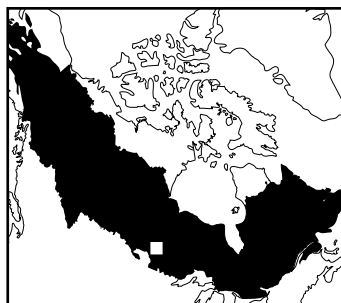
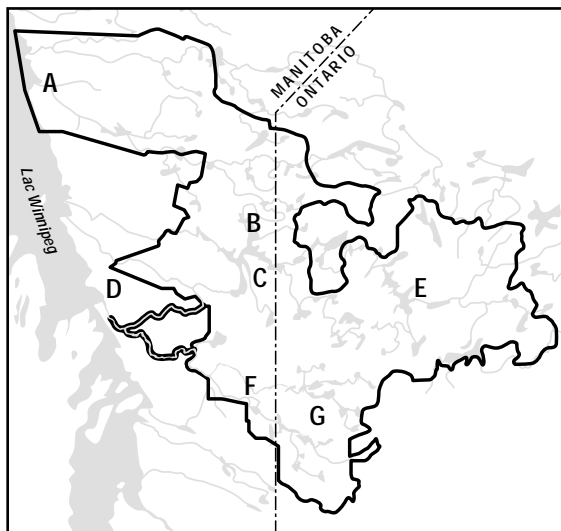
7 Débattre de la valeur à attacher à une désignation de SPM. Par exemple, la sélection peut fournir une certaine protection contre la destruction, mais pas nécessairement. Nombre de SPM ont été dégradés par la guerre et le vandalisme. Qui devrait s'occuper des SPM ? Des gouvernements ou des organismes privés ? Quels sont les impacts économiques d'une telle désignation ? Quels sont les pour, les contre et les compromis possibles de la désignation SPM ?



Prolongements

Demandez aux élèves de faire des recherches sur les dix autres sites proposés et de justifier leur désignation à titre de SPM. La liste indicative des Sites du patrimoine mondial au Canada se trouve à l'adresse : www.pc.gc.ca/progs/spm-SPM/itm3-/index_f.asp

La région Atikaki/Woodland Caribou/ Premières Nations visées par l'Accord



- A Première nation de la rivière Poplar
- B Première nation de Pauingassi
- C Première nation de Little Grand Rapids
- D Première nation de Bloodvein
- E Première nation de Pikangikum
- F Parc provincial Atikaki
- G Parc provincial Woodland Caribou

Critères de désignation des sites du patrimoine mondial

Pour considérer qu'un site proposé pour inclusion dans la liste des Sites du patrimoine mondial possède une valeur universelle exceptionnelle, le Comité du patrimoine mondial doit déterminer qu'il satisfait à au moins un des critères de sélection suivants :

1. Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain;
2. Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages;
3. Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;
4. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significatives de l'histoire humaine;
5. Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible;
6. Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);
7. Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles;
8. Être un exemple éminemment représentatif des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification;
9. Être un exemple éminemment représentatif de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins;
10. Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

LA RÉPONSE DE PARCS CANADA

Des dix critères de sélection des Sites du patrimoine mondial, le territoire Atikaki/Woodland Caribou/Premières nations visées par l'Accord satisfait aux quatre suivants :

► CRITÈRE 5:

Le site, qui est un exemple éminent des modes de vie traditionnels des Autochtones au sein de l'écozone boréale, illustre une forme d'occupation du territoire qui est représentative d'une culture et de l'interaction humaine avec l'environnement.

► CRITÈRE 7:

Il comporte des valeurs d'une beauté naturelle exceptionnelle, caractérisées par des rivières sauvages et de vastes étendues vierges formées de forêts boréales, de lacs et de marécages.

► CRITÈRE 9:

Il s'agit d'un paysage boréal intact, qui illustre un éventail de processus écologiques liés à l'histoire glaciaire et à l'écologie du feu.

► CRITÈRE 10:

Il contient une intéressante diversité d'espèces caractéristiques de la région, de même qu'une espèce menacée (le caribou des forêts) et une espèce qui suscite des préoccupations spéciales (la lamproie brune).

